

Alerte Halloween !

Au nom de tous les enfants, l'équipe d'Opération Surveillance Anjou vous rappelle d'être prudent.

L'Halloween est un événement amusant pour les enfants, mais il est important de ne pas négliger leur sécurité lorsqu'il est question de costumes, de décorations et de friandises.

De simples précautions suffisent parfois à faire de l'halloween une expérience sécuritaire et réjouissante pour toute la famille.

Costumes

Faites le choix de costumes aux couleurs vives et optez pour du maquillage plutôt que des masques. Assurez-vous d'être bien visibles aux yeux des automobilistes.

Décorations

En décorant votre maison, vous indiquez aux autres enfants que vous célébrez l'Halloween. Assurez-vous que votre demeure soit un endroit sécuritaire pour les jeunes.



Enlevez tous les objets qui pourraient faire trébucher ou blesser un enfant aux alentours de votre maison. Allumez vos lumières extérieures et surtout gardez les chandelles, les allumettes et les objets coupant hors de la portée des enfants.

Friandises



Examinez tous les bonbons de vos enfants avant qu'ils ne les mangent. Jetez ceux qui sont douteux, mal emballés ou dont l'aspect laisse à désirer.

Pour passer un moment agréable et éviter toute tragédie ou accident, rappelez-vous ces quelques consignes de sécurité.

JOYEUSE HALLOWEEN !



Mission accomplie

Opération Surveillance Anjou fait un bilan positif de son camp d'été « JeGraffiti ».

En effet, c'est 36 jeunes de 9 à 14 ans qui ont participé au projet de graffiti.

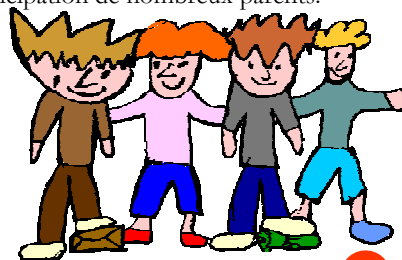
L'objectif premier du camp étant de démystifier la problématique des graffitis, les jeunes ont pu, grâce à leur rencontre avec un graffiteur professionnel et aux conférences thématiques, en apprendre davantage sur cet art urbain décrié et pourtant si contemporain.

Les cours d'initiation à l'art ont permis aux jeunes de s'exprimer par divers médiums: peinture, craie, cire, bois, plomb et finalement ... Avec la cannette !

Le volet social auquel les jeunes ont participé leur a permis d'assimiler et de pratiquer des notions de sécurité à vélo tandis que les

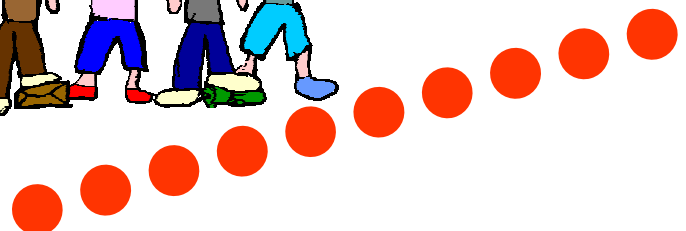
divers ateliers leurs ont permis d'apprendre à se respecter entre eux et ainsi réduire les incivilités sociales dans leur milieu respectif.

Opération Surveillance Anjou tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réussite de ce projet et tient à souligner la participation de nombreux parents.



Dans ce numéro :

Pour assurer leur sécurité... Attachez-les ! Du nouveau pour protéger nos enfants	2
La violence familiale ... Ça touche beaucoup de monde	2
Vieillir sans violence Aîné(e)s recherché(e)s	3
L'intimidation 7 stratégies de prévention	4



Pour assurer leur sécurité . . . Attachez-les !

Chaque année, au Québec, près de 1 300 enfants de moins de neuf ans meurent ou sont gravement blessés dans des accidents.

Ces accidents peuvent être évités et le siège d'auto reste, encore, la meilleure solution à ce problème. Car correctement installé, il réduit jusqu'à 70 % les probabilités de décès et de blessures graves.



Selon l'enquête menée par la société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) en 2007, 83 % des parents utilisent un bon siège d'auto adapté au poids et à la taille de leur enfant, mais seulement 41 % d'entre eux l'installent adéquatement.

Encore aujourd'hui, toutefois, 1,4% des enfants ne sont pas protégés ni par un siège d'auto ni par une ceinture de sécurité. À 50 km, le poids des objets en mouvement est multiplié par 35. En cas d'impact, s'il n'est pas adéquatement attaché, l'enfant risque de s'écraser sur le tableau de bord ou carrément d'être éjecté du véhicule.

Vous avez une courte distance à parcourir ? Peu importe. Installez bien votre enfant dans son siège, car plus de la moitié des accidents surviennent dans les zones de 50 km/h et dans un rayon de 8 km de la résidence.

Au Québec, l'utilisation des sièges d'auto pour enfant est obligatoire et certaines règles de sécurité doivent être respectées pour la sécurité de votre enfant.

Vous vous posez des questions sur l'installation du siège d'auto de votre enfant, vous voulez vous assurer qu'il est bien installé ou vous avez des questions sur ce sujet ou tout autre de nos services ?

Contactez un de nos agents qui se fera un plaisir de vous conseiller.

514 493-8216

Source: Société de l'assurance automobile du Québec



Du nouveau pour protéger nos enfants

Dans le cadre de son mandat relié au programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine ...

Opération Surveillance Anjou organise une tournée des centres de la petite enfance au cours de laquelle une photographie de votre enfant sera prise, avec votre autorisation, et vous sera remise avec un livret d'identité.



Nous souhaitons que vous n'avez jamais à vous servir de ce livret mais il pourrait être d'une très grande utilité si votre enfant est porté disparu puisqu'il faciliterait le travail des policiers.

Vous avez déjà un livret pour votre enfant ? N'oubliez pas de changer la photo à tous les six mois pour les enfants de moins de six ans et chaque année par la suite. Aussi, les renseignements doivent continuellement être mis à jour.

Votre enfant ne fréquente pas de milieu de garde et vous êtes intéressé par le service ? N'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous ! Ceci fait parti des nombreux services gratuits que dispense notre organisme auprès de la population.

La violence familiale ... Ça touche beaucoup de monde

Au Canada, on estime à 800 000 le nombre d'enfants exposés à la violence. La violence familiale peut s'exercer sous diverses formes tels: mauvais traitements physiques, psychologiques et affectifs, abus sexuel, intimidation et menaces. C'est le résultat d'un déséquilibre de pouvoir et le contrôle d'un conjoint sur l'autre. Lorsque les enfants sont témoins de cette violence, ils reçoivent le message que la violence est normale et fait partie intégrante d'une relation, que c'est une façon de résoudre les conflits ... Pourtant. La violence familiale est un crime.

La violence ne fait pas de discrimination. La notion de violence familiale suppose un abus de pouvoir et dépasse les barrières socio-économiques, ethnoculturelles et religieuses.

La violence sous toute ses formes est inacceptable.

Dénoncez-la !



Vieillir sans violence

Les victimes d'abus et de négligence: comment les reconnaître, comment intervenir

Au Québec, entre 60 000 et 100 000 personnes âgées sont victimes d'abus ou de négligence c'est-à-dire des actes délibérés commis par une personne de confiance et qui occasionnent des blessures ou des torts importants à la personne âgée. Les abus se répètent régulièrement et peuvent prendre plusieurs formes.

Les abus financiers

Une part importante des abus dénoncés sont d'ordre financier: vols, détournement de fonds, procurations frauduleuses, ventes forcées, contrats de services fictifs, refus de rembourser un emprunt. L'abus financier s'accompagne souvent de chantage et de menaces.

Les abus physiques

Certaines personnes sont bousculées, pincées, frappées, attachées ou forcées à prendre certains médicaments.

Les abus psychologiques

Les abus psychologiques ont surtout pour objectif de contrôler la personne en suscitant la peur, l'insécurité et la culpabilité. Les moyens utilisés par les abuseurs sont très variés, tels le dénigrement, les reproches injustifiés, l'injure et l'intimidation.

La négligence

L'abus par négligence, c'est omettre de fournir des soins essentiels à une personne. C'est la priver de nourriture, de médicaments essentiels, de soins hygiéniques de base. C'est aussi priver la personne d'une vie sociale significative.



Source: Fondation Docteur Philippe-Pinel

Aîné(e)s recherché(e)s

Opération Surveillance Anjou est présentement à la recherche de personnes de 60 ans et plus pour participer à un projet pilote.

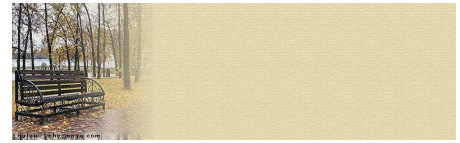
Vous êtes une personne seule, vous connaissez quelqu'un qui vit dans la solitude ou vous voulez simplement être informé des ressources présentes dans votre quartier ?

Osa travaille présentement à la mise sur pied d'un projet en collaboration avec les intervenants oeuvrant dans les organismes près de chez vous.

Pour être au courant de ce qui se passe dans votre communauté concernant les aînés, inscrivez-vous !

Vous voulez vous impliquer ? Opération Surveillance Anjou est continuellement à la recherche de bénévoles. Contactez-nous pour connaître nos projets en cours.

514 493-8216



La violence ne s'arrête pas d'elle-même. Si vous en êtes victime, vous avez besoin d'aide. Si vous en êtes témoin, offrez votre aide.

Il n'y a pas qu'à domicile où les aînés sont négligés. Certaines institutions privées ou publiques font aussi preuve de négligence en n'offrant pas de soutien adéquat pour l'alimentation, en logeant les personnes dans des chambres trop petites ou mal aérées, en n'assurant pas de service sécuritaire au cours de la nuit ou des fins de semaine, en négligeant de soulager la douleur et les états dépressifs.

Il n'y a pas que la peur qui empêche les victimes d'abus de dénoncer leur agresseur, il y a aussi l'ignorance. Souvent la personne abusée ne se rend pas compte de la gravité de la situation. Il y a aussi le cas fréquent des victimes qui ne connaissent pas les possibilités d'aide et de recours. Le silence est aussi dû à l'impuissance et le sentiment de culpabilité ressentis par les personnes abusées.

Vous êtes un ou une aîné(e) et croyez être victime d'une situation abusive ? Vous n'êtes pas seul(e) dans votre situation. Près d'un aîné sur dix vit la même chose que vous et cherche, comme vous, les moyens de s'en sortir.

Pour vous confier ou simplement demander conseil, vous pouvez téléphoner aux numéros suivants:

Tel-Aînés:

514 353-2463

Ligne Info-Abus:

1(888) 489-2287





L'intimidation

Pour arrêter l'intimidation, il faut en parler !

L'intimidation, c'est quand quelqu'un exerce de façon répétitive un harcèlement physique ou psychologique sur une autre personne. L'intimidation touche beaucoup de jeunes et a généralement lieu sans que les adultes s'en aperçoivent.

L'intimidation peut s'exercer de différentes façons:

- Des paroles blessantes ou des insultes;
- Du rejet ou des rumeurs;
- Des bousculades ou des menaces.

Lorsqu'un jeune intimidé, c'est généralement qu'il a besoin de dominer et d'affirmer son pouvoir sur les autres. En fait, il veut montrer aux autres qu'il se considère comme le plus fort ou le meilleur. Lui aussi a besoin d'aide.

Les conséquences de l'intimidation sont graves. Lorsque tu en es victime, tu peux te sentir humilié et déprimé. La peur peut t'amener à éviter certains endroits et troubler ta concentration à l'école.



Savais-tu que l'intimidation, c'est criminel ? En effet, un article du code criminel définit clairement les comportements d'intimidation comme étant inacceptables au sens de la loi [article 423.1].



Si tu es victime d'intimidation, n'hésite pas à en parler. Fais-toi confiance et affirme-toi face à celui qui t'intimide. Si tu es témoin d'intimidation, offre ton aide à celui qui en est victime. Soutiens-le et dénonce la situation auprès d'un adulte en qui tu as confiance.

L'INTIMIDATION
EN PARLER,
C'EST UNE QUESTION DE SÉCURITÉ !



7 Stratégies de prévention

Règles essentielles de sécurité pour les ados

1. DIS « NON » ET COURS AVERTIR QUELQU'UN

Si on te force à faire quelque chose que tu n'aimes pas, sois ferme et dis « Non ». Quand on est victime de maltraitance, on a souvent tendance à le cacher. N'oublie pas que tu es victime et non coupable. Parle à un adulte de confiance de ce qui se passe.

2. LES BONS ET LES MAUVAIS SECRETS

Les « bons » secrets sont des histoires qui finissent bien. Ils n'ont rien de désagréables, d'épouvantés ou de douloureux. Si quelqu'un te menace de garder un secret ou que tu ressens un quelconque malaise, ne garde pas le silence. Parles-en.

3. LE PRINCIPE DE LA COMPAGNIE DES AMIS

Il risque moins de t'arriver quelque chose lorsque tu n'es pas seul. Si tu dois sortir amène un, une ou des amis. Souviens-toi: « Plus on est, mieux c'est ».

4. FIE-TOI À TON INSTINCT

L'instinct, c'est la faculté de pressentir les dangers. C'est la petite voix à l'intérieur de toi qui te lance des avertissements. Écoute-la et assure-toi toujours que tu es en sécurité partout où tu vas.

5. DIGNITÉ ET RESPECT

Tout le monde a droit au respect et à la dignité. Les gens sont tous égaux, peu importe d'où ils viennent et ce qu'ils ont vécu. Sois conscient de ta valeur et exige d'être bien traité.

6. SI C'EST PERSONNEL C'EST « NON », DEMANDE LA PERMISSION

Ne donne jamais de renseignements personnels aux gens que tu ne connais pas, surtout sur internet. Peu importe la raison, ne donne jamais d'informations sans l'accord de tes parents.

7. PRÉVIENS TES PARENTS AVANT DE PARTIR

Si tu sors, dis toujours à tes parents où tu vas. Informe-les quant à l'heure à laquelle tu comptes revenir et avec qui tu pars. Si tu changes d'endroit, appelle tes parents pour qu'ils sachent où te trouver.